

le huit du mois de may de l'anné mil sept cent cinquante est né et le noeuf du
 meme mois fut baptisé par moy curé soussigné marie jacqueline lemoine fille legitime de pierre
 françois, et de jeanne marguerite evrard
 meunier de son stile; le parrain a été
 guillaume evrard oncle maternele du dit enfant,
 et la maraine marie jacqueline michelle
lemoine tante aussi de coté paternel du dit enfant
 lesquels ont tous signés avec moy comme aussi
 le pere du dit enfant le jour, mois, et an que
 dessus, ^{ayant declarés scavoir écrire de ce interpellés} mais la maraine a mit sa marque
 ordinaire ayant declaré ne scavoir écrire de
 ce interpellé guillaume evrard
 marque de + marie jacqueline
michelle lemoine
pierre françois lemoine A. f. b. Kindt prtre

B.1750.5.8 le huit du mois de may de l'anné mil sept cent cinquante est né et le noeuf du
 meme mois fut baptisé par moy curé soussigné marie jacqueline lemoine fille
 legitime de pierre françois, et de jeanne marguerite evrard
 meunier de son stile; le parrain a été guillaume evrard oncle maternele du dit
 enfant, et la maraine marie jacqueline michelle lemoine tante aussi du coté
 paternel du dit enfant lesquels ont tous signés avec moy comme aussi
 le pere du dit enfant le jour, mois, et an que dessus, ayant declarés scavoir
 écrire de ce interpellés, mais la maraine a mit sa marque ordinaire ayant declaré
 ne scavoir écrire de ce interpellé guillaume evrard
 marque de + marie jacqueline
michelle lemoine
pierre françois lemoine A. f. b. Kindt prtre